

- 7 JUIN 2017



COURRIER ARRIVEE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la
Commune de L'ÎLE ROUSSE**

Séance publique du
Mercredi 31 mai 2017 à 18h00

Date de la convocation : 24.05.2017
Date d'affichage : 24.05.2017

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE
COMMUNE DE L'ÎLE-ROUSSE

Afférents à l'Assemblée délibérante	Nombre de Membres			
	En exercice	Présents	absents	représentés
27	27	18	1	8

Objet de la délibération : Réfection de la Halle aux Pêcheurs.

L'an deux mille dix-sept et le trente et un mai à 18h00, le Conseil Municipal, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée le 24.05.2017, par M. Jean-Joseph ALLEGRINI-SIMONETTI, Maire conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents :

M. ALLEGRINI-SIMONETTI Jean-Joseph, M. NAPPI Henri, M. SANTINI Jean-Pierre, Mme AMADEI Toussainte, M. MAUSHART Pierre-François, Mme FERRANDI Jeanne, Mme DE MEYER Hélène, Mme COLOMBANI Anne-Marie, Mme ALLEGRINI Marie-Josée, M. ANTONELLI Pierre, M. ANTONIOTTI François, Mme CAPINIELLI Marie-Josèphe, M. ORABONA Vincent, Mme FRANCESCHINI Isabelle, M. MME SOUSSAN-CASANOVA Sarah-Serena, Mme BASTIANI Angèle, M. ORSINI Joseph, Mme POZZO DI BORGIO Annick.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

MANDANTS	MANDATAIRES	DATE DE LA PROCURATION
COLOMBANI-BUISSON Josée	ALLEGRINI Marie-Josée	23.05.2017
AMBROGI Josette	AMADEI Toussainte	29.05.2017
AMBROGI Stéphane	ALLEGRINI-SIMONETTI Jean-Joseph	29.05.2017
DARY Blaise	BASTIANI Angèle	31.05.2017
COLONNA Nonce-François	MAUSHART Pierre- François	31.05.2017
LEONI Pamela	ORSINI Joseph	29.05.2017
SALDUCCI Antoinette	FRANCESCHINI Isabelle	31.05.2017
GUERRINI Antoine	ORABONA Vincent	31.05.2017

Absents : M. MATTEI Hyacinthe

Le conseil a choisi comme secrétaire Sarah-Serena CASANOVA-SOUSSAN

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de sa politique de mise en valeur et de conservation du patrimoine, la Commune souhaite réaliser des travaux de restauration de la Halle aux pêcheurs. Lieu symbolique de la Ville, il apparaît essentiel de procéder à cette restauration.

Un avis du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Corse et de l'Office de l'Environnement de la Corse a été demandé pour connaître l'ampleur des travaux. Ils nous ont transmis le rapport suivant :

Ce local communal se trouve au rez-de-chaussée d'un immeuble situé sur la parcelle section B numéro 216, de la vieille ville à proximité de la mairie. Anciennement halle aux pêcheurs, il est aujourd'hui un oratoire dédié aux professionnels de la mer. Des travaux de restauration des enduits intérieurs et extérieurs ont été réalisés il y a une dizaine d'années, mais des infiltrations d'eaux dans l'appartement situé au-dessus du local ont fortement dégradé les enduits intérieurs, et à l'extérieur une mauvaise mise en œuvre des enduits a créé les mêmes effets.

Une analyse de la construction des murs extérieurs permet de constater qu'une ancienne baie avec arc en plein cintre a été rebouchée avec des briques rouges. Une allège en pierre de granit est également visible de part et d'autre du mur. Une canalisation apparente d'eaux usées n'a pas été encastrée dans le mur.

Les travaux consisteront à :

- Décrépir partiellement l'enduit intérieur suivant les dégradations rencontrées, et recrépir à la chaux aérienne,
- Rouvrir l'ancienne baie,
- Encastrer la canalisation d'eaux usées située le long du mur,
- Réparer la canalisation au sol qui génère actuellement des nuisances olfactives,
- Appliquer sur l'ensemble des façades intérieures un badigeon de chaux ou une peinture au silicate,
- Poser une grille métallique à barreaux droits dans l'embrasure de la baie,
- Réaliser un éclairage au sol

Le maître d'œuvre a estimé les travaux à un montant H.T de 91 476,00 € soit 100 623,60€ TTC et la part maîtrise d'œuvre à un montant H.T de 8 232,84 € soit 9 970,41 € TTC.

Le coût total de cette opération s'élève à un montant de 99 708,84€ H.T, soit 110 503.01€ T.T.C.

Le plan de financement est le suivant :

OEC : 50% soit 49 854,42€

Part Communale : 50% soit 49 854,42€

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

-Ont voté pour : 19

-Ont voté contre : Mme BASTIANI Angèle, M. ORSINI Joseph, Mme POZZO DI BORGIO Annick, M. DARY Blaise

-Se sont abstenus : Mme CAPINIELLI Marie-Josèphe

-Non participation : Mme LEONI Pamela, M. ANTONIOTTI François

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la réalisation de ces travaux
- **D'ADOPTER** le plan de financement tel que proposé par Monsieur le Maire
- **D'AUTORISER** le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision,

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Commune de L'Ile-Rousse.

Fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En préfecture le
Et de la publication le

Le Maire

J.J ALLEGRI-SIMONETTI
Chevalier de la Légion d'Honneur



Faint, illegible text centered below the logo, possibly a title or institutional name.